

DISPOSITIFS DE SOINS

L'UCC est une unité de 12 lits.

L'offre de soins de l'unité repose sur une **approche non médicamenteuse** basée sur l'observation du patient.

Un **programme de réadaptation** individualisé est établi pour chaque patient.

Les soins peuvent être **individuels** ou de **groupe**.
Les locaux et les équipements sont adaptés, centrés autour d'un **espace de vie** pensé comme un espace convivial et familial, largement ouvert sur le jardin avec terrasse.

Le plateau technique vise la **réadaptation** aux actes de la vie courante notamment par la réalisation d'activités / ateliers thérapeutiques.
Des espaces sont dédiés aux activités thérapeutiques comme la salle de psychomotricité, la salle esthétique.

Les espaces de déambulation sont sécurisés.

Les chambres individuelles sont climatisées, équipées de lits Alzheimer et disposent de sanitaires adaptés à la dépendance.

Association loi 1901 d'intérêt général à but non lucratif, l'Institut Camille Miret (ICM) est l'unique opérateur sur le champ de la psychiatrie dans le Lot.

L'ICM gère quatorze établissements et intervient dans les domaines sanitaire et médico-social

7 jours sur 7 - 24h/24h

Retrouvez nous sur :
www.institut-camille-miret.fr



 375 route de Lacapelle-Marival - 46120 LEYME
 05 65 10 20 30



CH Jean-Pierre Falret
Centre Hospitalier

Établissement sanitaire assurant la mission de service public en psychiatrie



UNITÉ COGNITIVO COMPORTEMENTALE UCC

375 Route de Lacapelle-Marival
46120 LEYME
Secrétariat : 05 65 10 20 00

icm
Institut Camille Miret
Association à but non lucratif
santé mentale, handicap, inclusion

CONDITIONS D'ADMISSION

L'UCC réalise l'admission d'un patient pour lequel le **diagnostic** de la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées est **déjà établi** (ou, à défaut, fortement suspecté). La recherche d'une étiologie somatique de la décompensation des troubles psycho-comportementaux est menée en amont de l'admission en UCC.

L'admission dans l'UCC est décidée après la réalisation d'un **bilan médical** approprié. Un échange entre le médecin adresseur et le médecin de l'UCC permet de définir les indications et les objectifs de la réadaptation, afin de valider l'orientation vers l'unité.

MODALITÉS D'ADMISSION

Toute demande d'admission devra émaner d'un médecin et reposer sur la transmission d'un dossier établi sur la plateforme d'orientation ViaTrajectoire.



A défaut, la demande pourra être réalisée sur le formulaire dédiée, disponible sur demande auprès du secrétariat, ou téléchargeable depuis le site internet www.institut-camille-miret.fr.

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- ✓ Gériatre
- ✓ Neuropsychologue
- ✓ Psychomotricien(ne)
- ✓ Diététicien(ne)
- ✓ Cadre de Santé
- ✓ Infirmier(ère)
- ✓ Aide-soignant(e) (dont Assistant(e) de Soins en Gériatrie)
- ✓ Assistant(e) de Service Social
- ✓ Agent Hôtelier Qualifié
- ✓ Secrétaire médicale

+ Dispositif transversal d'activités thérapeutiques :

- ✓ EAPA (Enseignant en Activité Physique Adaptée)
- ✓ Ergothérapeute
- ✓ Psychomotricien(ne)
- ✓ Éducateur(trice) spécialisé(e)
- ✓ Art-thérapeute
- ✓ Équithérapeute



MISSIONS

L'**Unité Cognitive-Comportementales (UCC)** est spécialisée dans la réadaptation des personnes atteintes de **troubles psycho-comportementaux perturbateurs** (opposition, agressivité, hyperémotivité, hallucinations, troubles moteurs, agitation, troubles du sommeil graves...) de la **maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées**.

L'**objectif général** consiste en la mise en œuvre un **programme de réadaptation** médico-psycho-sociale cognitive et comportementale visant à stabiliser la crise, contrôler les troubles psycho-comportementaux envahissants et invalidants et à en maintenir le bénéfice.

PUBLIC CONCERNÉ

L'UCC s'adresse à des patients **adultes**, quel que soit leur âge, atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, présentant simultanément les caractéristiques suivantes :

- le patient a la capacité de **suivre un programme de soins de réadaptation**
- le patient présente des **troubles du comportement perturbateurs**
- le patient est **valide**

Cependant, le patient non valide peut souffrir de symptômes perturbateurs et peut être admis après accord du médecin responsable.

Ces patients peuvent cumuler des comorbidités somatiques et des pathologies psychiatriques associées. Toutefois, l'UCC n'a pas pour mission de prendre en charge des patients avec des troubles du comportement liés principalement à une pathologie psychiatrique ou somatique, son périmètre interventionnel étant la réadaptation cognitivo-comportementale dans le cadre d'une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée.